

# LEGENDE

	Limite de zone		Secteur Sauvegardé
	Espace soumis à une orientation d'aménagement et de programmation (voir pièce 4)		Construction récente (à titre indicatif)
	Onde de submersion en cas de rupture de barrage du lac de Pont (cf. annexe)		Espace Boisé Classé
	Emplacements réservés pour le compte de la commune		
	Emplacements réservés pour le compte du Conseil Général		

Eléments du paysage à protéger au titre de l'article L 123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme

	Espaces boisés, haies
	Mont Télégraphe


## Définition des zones

<b>UA</b>	Zone urbaine centrale à vocation mixte Habitat, artisanat, activités compatibles avec la zone
<b>UAj</b>	Secteur de la Zone urbaine (aire de jeux, de sports et de loisirs)
<b>UX</b>	Zone d'activités économiques
<b>1AU</b>	Zone d'urbanisation future Les constructions y sont autorisées si les réseaux à proximité sont situés à la périphérie immédiate de la zone et que les conditions d'urbanisation apparaissent dans les orientations d'aménagement et le règlement.
<b>2AU</b>	Zone d'urbanisation future à long terme
<b>1AUX</b>	Zone d'urbanisation future à vocation d'activités économiques
<b>2AUX</b>	Zone d'urbanisation future à long terme dédiée aux activités économiques
<b>1AUXa</b>	Secteur d'activités liées à l'aérodrome
<b>A</b>	Zone agricole
<b>N</b>	Zone naturelle et forestière
<b>Nh</b>	Secteur d'habitat isolé
<b>Np</b>	Secteur "photovoltaïque"
<b>Na</b>	Secteur correspondant au périmètre de sécurité lié à l'aérodrome

## EMPLACEMENTS RESERVES

N° DE LA RESERVE	DESIGNATION	BENEFICIAIRE
1	Création d'une voirie	Commune
2	Création d'une voirie	Commune
3	Création d'une voirie	Commune
4	Elargissement de la RD980 - Sud	Département
5	Elargissement de la RD954 - Est	Département
6	Elargissement de la RD970 - Sud	Département
7	Elargissement de la RD103b	Département
8	Elargissement de la RD980-Nord	Département
9	Elargissement de la RD954-Ouest	Département
10	Création fibre optique	Département

## Plan 3B



DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR

3C

COMMUNE DE : SEMUR-EN-AUXOIS

## PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage - Echelle: 1 / 8000

Plan d'ensemble de la commune

Vu pour être annexé à la délibération du 23 décembre 2013 approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie et signature du Maire :  
Le Maire  
Philippe GUYENOT

PLU approuvé le 16 mars 2006

Prescription de la révision du PLU : 30 octobre 2008

Dossier d'élaboration du PLU réalisé par :

PERSPECTIVES  
2 rue de la Gare  
10150 CHARMONT/BARBUISE  
Tel : 03.25.40.05.90 Fax : 03.25.40.05.89  
Email : perspectives@perspectives-srba.com

Perspectives  
URBANISME & PATRIMOINE